



EUROPAIR 2018

PREPARATION AUX EVOLUTIONS DE LA REGLEMENTATION SUR LES SUBSTANCES DANGEREUSES

Essais d'émission sur des produits de construction bois (panneaux à base de bois, portes, fenêtres, bois lamellés collés et croisés)

L'étude « EUROPAIR 2018 » a permis de fournir de premières informations sur les émissions de produits de construction bois (panneaux à base de bois, portes, fenêtres, bois lamellés collés et croisés) dans le cadre de la mise en place du règlement Produits de Construction n°305/2011, en ce qui concerne les substances dangereuses réglementées (exigence essentielle n°3 liée aux émissions dans l'air intérieur).

Différentes configurations de produits de construction bois ont été testées selon la norme NF EN 16516, afin d'étudier les paramètres pouvant faire varier leurs émissions en substances volatiles (COV, formaldéhyde). Les données d'émission ont été comparées avec le projet d'acte délégué pour l'affichage des substances dangereuses réglementées (version de mai 2019).

Les résultats ont mis en évidence l'influence de l'essence de bois sur les émissions de composés naturels du bois (terpènes émis par les essences résineuses, aldéhydes, acides carboxyliques). Ils ont aussi mis en évidence l'influence du type de collage sur les émissions de formaldéhyde (collage PU, phénolique ou aminoplaste), et des systèmes de finition sur les émissions de COV (peintures, lasures).

Mots clés : marquage CE, panneau à base de bois, porte, fenêtre, bois lamellé collé, bois lamellé croisé, air intérieur, émission, NF EN 16516, substances dangereuses réglementées

Réalisation :

Avec le soutien du :

PREPARATION FOR CHANGES IN THE REGULATIONS ON DANGEROUS SUBSTANCES

Emission tests on wood construction products (wood-based panels, doors, windows, glued and cross laminated timber)

The "EUROPAIR 2018" study gives a first information on the emissions of wood construction products (wood-based panels, doors, windows, glued and cross laminated timber) according to regulated hazardous substances, with regard to essential requirement n°3 related to emissions into indoor air (Construction Products Regulation n°305/2011).

Different configurations of wood construction products were tested according to EN 16516, in order to study the parameters causing emissions of volatile substances (VOC, formaldehyde). The emission data were compared with the draft delegated act (May 2019 version).

The results showed the influence of the wood species on the emissions of natural wood compounds (terpenes emitted by softwood species, aldehydes, carboxylic acids). They also highlighted the influence of the type of gluing on formaldehyde emissions (PU, phenolic or aminoplast resin) and of the coating systems on VOC emissions (paints, wood stains).

Réalisation :

Avec le soutien du :

Photos d'illustration



Réalisation :



Avec le soutien du :



REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt